INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALMIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire
Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux
Bureau des semences et de la santé des végétaux
Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Olivier Dufour - Tél : 01 49 55 81 64
Courriel institutionnel : bssv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : BSSV/2013-07-015
MOD10.21 E 01/01/11

NOTE DE SERVICE
DGAL/SDQPV/N2013-8127
Date: 24 juillet 2013

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Nombre d'annexes :0
Degré et période de confidentialité :Aucune

Objet : Modification des modalités de mise en œuvre des analyses officielles selon la méthode d'analyse MOA 014 V2, pour la détection du Banana bunchy top virus (BBTV) sur bananier.

Références :
- Articles L. 202-1 à 5, et R. 202-1 à 21 du Code rural et de la pêche maritime ;
- Décret 2006-7 du 4 janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux ;
- Arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux ;
- Arrêté du 29 décembre 2009 modifié, désignant les laboratoires nationaux de référence dans le domaine de la santé publique vétérinaire et phytosanitaire.

Résumé : La présente note a pour objet la modification des modalités de mise en œuvre des analyses officielles selon la MOA 014 version 2 pour la détection du *Banana bunchy top virus* (BBTV) sur bananier, durant la période de rupture d'approvisionnement en réactifs sérologiques. L'une des deux méthodes de détection par amplification génomique du BBTV sera obligatoirement utilisée.

Mots-clés : Virologie - méthode officielle d'analyse – MOA – analyses - détection – Banana bunchy top virus – BBTV – bananier.

Destinataires	
Pour exécution :	**Pour information** : - DRAAF et DAAF - Anses-Laboratoire de la santé des végétaux - Laboratoires agréés pour l'analyse de détection du BBTV

Contexte

Le *Banana bunchy top virus* (BBTV) est un organisme nuisible de quarantaine pour les départements d'outre-mer.

En référence à la note de service DGAL/SDQPV/N2012-8228 du 19 novembre 2012, la méthode d'analyse utilisée en routine pour les analyses officielles concernant la détection du *Banana bunchy top virus*, notamment dans le cadre des contrôles phytosanitaires en surveillance du territoire, à l'importation et à l'exportation, est la MOA 014 V2 partie A basée sur la technique ELISA.

Les analyses de confirmation se font par le laboratoire national de référence en utilisant une méthode de biologie moléculaire (MOA 014 V2 partie B ou partie C).

Les réactifs sérologiques recommandés par le laboratoire national de référence pour la réalisation des analyses pour la détection du BBTV par la technique ELISA (dossier d'évaluation BBTV 2010) seront prochainement en rupture de stock pour raison technique et pour une durée de 12 à 18 mois.

Modalités de réalisations des analyses officielles durant la période de rupture d'approvisionnement en réactifs sérologiques BBTV

Les analyses officielles BBTV devront être réalisées par la méthode ELISA (MOA 014 v2 partie A) jusqu'à épuisement des lots de réactifs sérologiques anti-BBTV correspondant à la référence catalogue AGDIA-BIOFORDS N° SRA27200 (lots N°00294, 00296, 00304, 00305 et 00313 pour les anticorps de coating, lots N°00278A/B, 00281A/B, 00289A/B, 00290A/B et 00297A/B pour les anticorps conjugués).

Après épuisement des réactifs sérologiques anti-BBTV autorisés et ce jusqu'à la validation positive par le laboratoire national de référence d'un nouveau lot de réactifs sérologiques anti-BBTV, les analyses de routine devront être réalisées par une méthode d'analyse officielle de biologie moléculaire (MOA 014 V2 partie B ou partie C).

Durant cette période, les analyses de confirmation seront réalisées par le laboratoire national de référence en utilisant une méthode de biologie moléculaire différente de la méthode utilisée en première intention (MOA 014 V2 partie B si la méthode de première intention est la MOA 014 V2 partie C, ou MOA 014 V2 partie C si la méthode de première intention est la MOA 014 V2 partie B).

Le Directeur Général Adjoint
Chef du Service de la Coordination
des Actions Sanitaires – C.V.O.

Jean-Luc ANGOT